



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hépatite C

Question écrite n° 51811

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le dépistage de l'hépatite C. En France, 600 000 personnes seraient contaminées par le virus de l'hépatite C. Une étude réalisée en juillet 2004 par des syndicats de biologistes libéraux réévalue ce chiffre à 780 000 personnes. Cette étude a été conduite à partir du bilan des journées de dépistage organisée en 2001, 2002 et 2003 puis redressées afin d'en extrapoler les résultats de l'ensemble de la population. 77,8 % des Français présentent au moins un facteur de risque. En effet, parmi les facteurs de risques de transmission du virus, nous pouvons noter les interventions chirurgicales et les investigations médicales, les transfusions, le piercing, le tatouage et bien entendu, l'utilisation des drogues. Il est donc très important de se faire dépister et cette procédure est totalement gratuite. Il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à une campagne d'information sur la gratuité de ce dépistage et des modes de transmission de ce virus, d'une part, mais aussi connaître les chiffres exacts des personnes contaminées en France, d'autre part.

Texte de la réponse

En 2003-2004, le nombre de personnes atteintes par le virus de l'hépatite C (VHC) a été précisé grâce à l'enquête épidémiologique nationale réalisée sous l'égide de l'Institut de veille sanitaire : 500 000 à 650 000 personnes auraient été atteintes. Ce niveau de prévalence de la séropositivité anti-VHC dans la population générale (0,9 %) est du même ordre que celui observé en 1994. Ces données scientifiques infirment les chiffres avancés par le syndicat des biologistes libéraux en juillet 2004. Parmi les personnes atteintes, environ 70 % seraient porteuses du virus, les autres ayant guéri de leur infection. L'hépatite C est plus fréquente chez les femmes que chez les hommes, chez les personnes ayant la CMUC (2,65 % versus 0,76 %) et varie selon les régions, de 0,34 % dans la région ouest à 1,24 % en région PACA. Les contaminations anciennes sont plus souvent d'origine transfusionnelle chez la femme (transfusions avant 1992) et liées à l'utilisation de drogues par voie intraveineuse chez l'homme. Le nombre de nouveaux cas annuels d'hépatite C n'est quantifié que pour les infections acquises lors de l'usage de drogues par voie intraveineuse (2 700 à 4 400 cas annuels). L'usage de drogues (intraveineux et intranasal) joue un rôle majeur dans la dynamique actuelle de l'épidémie d'hépatite C. L'accès à un dépistage gratuit est basé sur le dispositif des consultations de dépistage anonyme et gratuit où le nombre de personnes testées a augmenté depuis 1998. Dans les laboratoires d'analyses médicales (LABM), la sérologie de l'hépatite C est prise en charge à 100 % depuis 1993 et les autres analyses complémentaires virologiques, charge virale, génotypage-sérotypage depuis mars 2001. On estime, sur la base des remboursements du régime général, qu'en 2004, 1 500 700 actes de dépistage de l'hépatite C ont été pratiqués en LABM. Ainsi, au cours des dix dernières années, l'activité de dépistage s'est nettement améliorée et la proportion de personnes dépistées est passée de 24 % en 1994 à 56 % en 2003-2004.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51811

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et solidarités

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9162

Réponse publiée le : 29 novembre 2005, page 11086